



Les emblèmes officiels de la pharmacie française

par Dominique Kassel¹

Mars 2003

Le caducée et la croix verte, sont les deux seuls emblèmes réservés aux pharmaciens dont l'usage est admis aux fins d'enseigne ou autres modes d'identification. Le caducée a été déposé en tant que marque collective en 1968 par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, la croix verte en 1984.

Le dépôt est l'objet d'un enregistrement par l'Institut National de la Propriété Industrielle : c'est le dépôt comme marque collective qui autorise l'utilisation de ces emblèmes aux seuls pharmaciens. L'usage d'une marque collective n'est pas imposé, elle est réservée ou souhaitée par l'ensemble de la profession qui en partage la propriété.

Origine du caducée

Le caducée est une sorte de sceptre qui atteste de la fonction de celui qui le porte. Apollon, Hermès, Esculape, qui était le véritable propriétaire du caducée dans la mythologie ? Cet « insigne du héraut », attribut de Hermès-Mercure, constitué par une baguette autour de laquelle s'enlacent deux serpents ailés symbolise le commerce. Selon l'Encyclopédie de Diderot et le Littré, le caducée est l'attribut de Mercure et c'est l'opinion que partagent les auteurs qui ont étudié le sujet. Certains revendiquent cette même dénomination au bâton serpenteur d'Esculape voire à la coupe d'Hygie enlacée par le serpent.

Le caducée pharmaceutique représente un serpent qui s'enroule, se redresse et renverse sa tête vers le bord d'une coupe. La coupe est celle dans laquelle Hygie, fille d'Esculape et déesse de la santé, donnait à boire au serpent du temple d'Epidaure. C'est vers le IX^{ème} siècle avant Jésus-Christ que s'établit en Grèce le culte d'Asklepios, dieu de la médecine représenté avec un bâton autour duquel s'enroule un serpent. Le serpent serait lié à l'art de guérir, à la fécondité et à la vie. Le bâton représenterait l'axe du monde, l'arbre de vie ou une arme magique. Le bâton d'Esculape aurait été utilisé pour la première fois comme emblème de la Médecine au VI^{ème} siècle.

Le serpent d'Epidaure enlaçant une coupe apparaîtrait, dès 1222, chez les apothicaires de Padoue comme symbole distinctif de la pharmacie, figurant comme motif principal de leur bannière. Il apparaît en France en 1820, à côté de la tête d'Hygie sur un jeton gravé par Barre pour la Société de Pharmacie de Paris, devenue depuis le décret du 5 septembre 1946, l'Académie de Pharmacie. L'usage de ce symbole n'était pas très répandu en France, lorsqu'en 1942 le Conseil Supérieur de la Pharmacie, à la demande du Secrétariat d'Etat à la

¹ Conservateur des Collections d'histoire de la pharmacie de l'Ordre national des pharmaciens

Santé, le choisit comme emblème de la pharmacie française. Le modèle proposé par la Maison Draeger fut adopté, le seul dont les pharmaciens soient autorisés à se servir officiellement et publiquement, *...qu'il s'agisse d'enseignes, lumineuses ou non, d'affiches, d'appositions sur papier de commerce ou de toutes autres signalisations d'ordre professionnel...* selon le *Bulletin de la pharmacie française* de 1942.

Le caducée n'est plus utilisé pour la signalisation des officines il a été remplacé par les croix vertes qui prennent parfois des couleurs et des formes qui n'ont plus rien à voir avec la croix grecque.

Origine de la croix verte

La croix verte, enseigne des officines françaises s'est progressivement substituée à la croix rouge sur fond blanc ou blanche sur fond rouge après l'adoption de la croix rouge comme emblème de l'Organisation Internationale de la Croix-Rouge ratifiée par la Convention de Genève en 1864. A cette époque de nombreux fabricants de produits pharmaceutiques ajoutent la croix rouge à leur marque de fabrique et certains pharmaciens l'adoptent comme enseigne lumineuse jusqu'à 1913 date à laquelle la loi en interdira l'usage. A la fin des années 1950, il existait encore des croix rouges éclairées au néon malgré les prescriptions légales et la création de l'emblème officiel de la pharmacie. Leur suppression et le passage du rouge au vert soulevèrent quelques difficultés : afin de respecter la loi les pharmaciens de Toulouse transformèrent leurs enseignes mais ils furent poursuivis par un de leurs confrères qui avait déposé comme raison sociale « *A la Croix verte* » complétée d'une enseigne de la même couleur. Le tribunal de Toulouse lui donna raison ainsi que le droit exclusif d'utiliser cette enseigne.

Cette croix connue comme symbole du secours et de la protection militaire et civile a une origine héraldique. Croix grecque dont les quatre branches sont égales, elle est devenue au cours du temps symbole du christianisme et doit sa diffusion aux croisés qui l'avaient adoptée comme emblème. Les premiers croisés portaient une croix grecque d'étoffe rouge cousue sur leur vêtement. En 1188 au départ de la troisième croisade, la nécessité se fit sentir de différencier les contingents et chaque pays eut une couleur attribuée : la croix verte était réservée aux Flamands, la blanche aux Anglais et la rouge aux Français.

Mais pourquoi la croix de la pharmacie est-elle verte ? Est-ce à cause du règlement du 30 Floréal an IV qui attribua aux pharmaciens militaires des collets de velours vert : le vert fut choisit comme caractère distinctif du rouge attribué aux chirurgiens militaires puis en 1852 au corps unifié des médecins et chirurgiens. Existe-t-il un lien entre la couleur des collets des pharmaciens militaires et l'enseigne des officines ? Ou bien est-ce tout simplement parce que la couleur verte était représentative d'une profession qui utilisait les ressources du règne végétal pour la préparation de ces remèdes ?